

A.E.P. DU BOIS DE BERTRAND – Accueil de loisirs

Adresse administrative : 1bis rue Elisée Reclus, 30 000 Nîmes.
Tel : 06 45 83 08 34 du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 15h à 18h, et le samedi de 10h à 12h.
Ou au Bois de Bertrand au 04 66 61 12 34

Notice explicative pour la fiche d'inscription

I) Renseignement des rubriques

En en-tête, noter la période choisie. **Bien indiquer les dates retenues.**

L'activité souhaitée : Equitation, Aventure... Noter l'activité correspondant à la période choisie et à l'âge de votre enfant.

1. Remplir soigneusement l'état civil de votre enfant
2. La personne responsable à qui toute correspondance sera adressée.
3. **Si vous bénéficiez de la CMU** (couverture maladie universelle), vous devez nous le préciser et nous joindre une photocopie certifiée conforme de votre carte d'assuré social précisant la gratuité des frais de santé **à jour de vos droits à la date du séjour.**
4. Dans le cas de parents séparés ou divorcés veuillez préciser dans la rubrique **autres recommandations** si l'enfant peut recevoir :
 - soit une communication téléphonique
 - soit la visite du parent qui n'a pas la garde
5. **La fiche de santé : à remplir très soigneusement et obligatoirement**
 - Précisez les vaccins et les dates des derniers rappels.
 - Evitez les photocopies du carnet de santé.
 - Précisez bien les allergies dont souffre votre enfant : aspirine, piqûres d'insectes...
6. **Transport** : bien préciser si votre enfant partira de Génolhac, Chamborigaud ou sera amené sur place par vos soins.
7. La fiche doit être signée **par la personne responsable de l'enfant.**

II) Montant du règlement du séjour

Le montant du séjour est de **17 euros par jour**, moins les aides aux vacances, c'est à dire :

- Aides de la communauté de communes des Hautes Cévennes.
- Aides autres communes.
- Participation des CAF du Gard et de la Lozère.
- MSA ou Comité d'entreprise.

Réductions possibles en fonction du quotient familial.

Les règlements s'effectuent par chèque à l'ordre de **l'AEP du Bois de Bertrand.**

Attention, important :

- Aucun enfant ne pourra partir au centre aéré si le solde du règlement dû par la famille, après décompte des aides, n'a été réglé avant le départ, sauf accord avec l'association.
- Vous devez nous faire parvenir dès que possible les originaux de vos aides aux vacances.
- **Si vous êtes allocataire de la CAF de la Lozère, vous devez nous communiquer votre numéro d'allocataire.**

III) Envoi de la fiche d'inscription

L'inscription de votre enfant prend effet à **réception de la fiche d'inscription** dûment complétée et **accompagnée des arrhes s'élevant à 10% du montant total.** Le dossier est à renvoyer :

Jusqu'au 6 juillet :

AEP Bois de Bertrand
1bis rue Elisée Reclus
30000 Nîmes

Puis, à partir du 7 juillet :

Centre de Vacances du Bois de Bertrand
Ponteils
30450 Génolhac